**Corporation du Parc de l'Aboiteau**

**Procès-verbal**

**8 avril 2019**

Présents : Carole LeBlanc, vice-présidente
Hector Cormier
Eliza LeBlanc
Yvonne LeBlanc
Stéphane Dallaire

Absent : Hector Doiron
Serge Léger

Début de la réunion : 18h30

**Proposé par Eliza LeBlanc, appuyé par Hector Cormier que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté**.

**ADOPTÉ**

1. Modification du bail pour refléter l'usage du terrain pour les chalets et terrain de camping

   Stéphane Dallaire explique qu'il a reçu les documents de la province afin d'ajouter la parcelle pour le terrain de camping. Le nouveau bail débute le 1er avril 2019 pour se terminer le 31 mars 2039. Le seul changement du bail est la carte ajoutant la parcelle du terrain de camping et le grand stationnement du fait que le projet initial incluait le grand stationnement. Si le conseil d'administration est d'accord avec le bail et suite aux signatures, la Corporation peut commencer à discuter du sous-bail avec le terrain de camping.

   Après discussions, le conseil a adopté la résolution suivante :

   **ATTENDU que le conseil d'administration est d'accord avec le nouveau bail envoyé par le ministère de développement de l'énergie et des ressources;**

   **IL EST RÉSOLU que le président et le secrétaire signe le nouveau bail qui débute le 1er avril 2019 pour se terminer le 31 mars 2039.**

   **Proposé par Hector Cormier**
   **Appuyé par Yvonne LeBlanc**

   **ADOPTÉ**

2. Demande du terrain de camping de couper les arbres

Stéphane Dallaire explique qu'il a reçu une demande venant du terrain de camping demandant la permission de couper les arbres avant la fin d'avril. Cette demande fut aussi envoyée au ministère de l'Environnement du fait que le ministère est responsable d'émettre un permis pour la coupe des arbres. Selon le courriel reçu de Pierre Doucet du ministère, il y a plusieurs conditions que le terrain de camping doive remplir avant que le permis soit émis. Monsieur Dallaire recommande de suivre le ministère et de ne pas émettre la permission avant que les conditions émises par le zonage municipal soient remplies par le terrain de camping.

**ATTENDU que le ministère de l'Environnement ne va pas émettre de permis avant que certaines conditions soient remplies par le terrain de camping;**

**ATTENDU que le Village de Cap-Pelé a adopté une résolution à la dernière réunion ordinaire du 1er avril concernant que le terrain de camping doit remplir les 10 conditions reliées au rezonage du projet;**

**IL EST RÉSOLU que le terrain de camping doit respecter les 24 conditions du ministère de l'Environnement en plus des 10 conditions du Village de Cap-Pelé avant d'obtenir l'approbation de la Corporation du Parc de l'Aboiteau concernant la coupe des arbres.**

**Proposé par Eliza LeBlanc**
**Appuyé par Hector Cormier**

**ADOPTÉ**

3. Discussion concernant le sous-bail avec le terrain de camping

Stéphane Dallaire demande à savoir si le conseil est d'accord de commencer la démarche auprès de l'avocat concernant le sous-bail. Il souligne que celui-ci sera semblable à celui des chalets avec probablement quelques conditions que l'avocat voudra proposer au conseil d'administration.

**ATTENDU que la Corporation veut faire avancer le dossier du terrain de camping;**

**IL EST RÉSOLU que le conseil donne la permission au secrétaire de commencer la démarche auprès de l'avocat municipal afin de proposer une ébauche de sous-bail pour le terrain de camping.**

**Proposé par Hector Cormier**
**Appuyé par Yvonne LeBlanc**

**ADOPTÉ**

**Proposé par Hector Cormier, appuyé par Yvonne LeBlanc que la réunion soit ajournée.**

Levée de la réunion : 18h50